

Nos principes/nos postulats :

- ❖ Tout ce qui nous est conservé du patrimoine de l'humanité l'a été, l'est et le sera au travers de la culture ;
- ❖ L'apprentissage de la musique joue un rôle capital dans la formation et le développement de la personnalité ;
- ❖ Le concept Kodály - une démarche pédagogique mondialement connue, appréciée et adaptée avec succès dans de nombreux pays - est d'actualité et mérite d'être mise en pratique sur le terrain francophone.

Notre engagement :

- ❖ **Rendre hommage** à l'œuvre pédagogique et musicale de Zoltán Kodály et la promouvoir dans les pays francophones ;
- ❖ **Apporter** avec enthousiasme une prestation d'enseignement musical adaptée à des personnes qui manifestent leur volonté d'engagement pour l'apprentissage musical ;
- ❖ **Offrir** un programme tel, dans notre Institut, qu'il permette aux élèves d'acquérir une culture musicale riche qui les accompagnera durant leur vie : « *Faire en sorte que l'enseignement de la musique et du chant... soit un plaisir pour les élèves, de manière à ce que durant toute leur vie ils aspirent à une musique noble...* ». Zoltán Kodály
- ❖ **Promouvoir** l'adaptation du concept et de la méthodologie Kodály dans les régions de culture francophone, avec l'appui professionnel des institutions mères, comme l'Institut Pédagogique Kodály de Kecskemét et l'Université de musique *Franz Liszt* de Budapest ;
- ❖ **Faire connaître et partager** nos expériences pédagogiques au travers d'échanges professionnels avec les institutions de formation professionnelles de l'éducation musicale;
- ❖ **Développer** les coopérations avec d'autres institutions européennes ;
- ❖ **Assurer** un enseignement de qualité répondant aux standards des écoles de musique qui permette à nos élèves – si tel est leur choix – d'accéder aux institutions d'études musicales professionnelles ;
- ❖ **Promouvoir** des échanges interculturels avec des institutions poursuivant des buts similaires une activité de management, qui favorise et concrétise - en sortant du cadre scolaire - l'organisation d'activités artistiques et d'échanges culturels entre jeunes musiciens, danseurs et représentants d'art associés.

Ce document a été validé par le Conseil de fondation lors de sa réunion du 11 juin 2026, à Genève